

VILLE DE DECAZEVILLE – AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 574/2016 – CIRCULATION TEMPORAIRE - MARCHE DE NOEL 2016

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8,

VU l'arrêté municipal n° 562/2016 en date du 28 novembre 2016 relatif à l'organisation du marché de Noël,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation lors de cette manifestation et à la demande présentée en date du 8 décembre 2016 par le service animation de la ville pour permettre l'installation de manèges,

ARRETE

ARTICLE 1° - Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la circulation sera interdite à tout véhicule place Wilson dans sa partie comprise entre la rue Cayrade et l'avenue Cabrol le samedi 10 décembre et le dimanche 11 décembre 2016.

ARTICLE 2°- La mise en place de l'ensemble de ces dispositions sera assurée par le service animation de la ville.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 9 décembre 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

